

Les électeurs n'ayant pas pu retirer leurs cartes d'électeurs pourront le faire le jour du scrutin

Actualité Agadir et région

Posté par: Administrateur

Publié le : 29-06-2011 23:24:08

Dans le cadre du référendum constitutionnel prévu vendredi 1er juillet, le Ministre de l'Intérieur porte à la connaissance des électrices et électeurs qui n'ont pas pu retirer leurs cartes d'électeurs des bureaux réservés à cette fin que ces cartes seront mises à leur disposition le jour du scrutin aux bureaux de vote proches de leurs lieux de résidence où ils pourront accomplir leur droit de vote.

Le ministre porte également à la connaissance des citoyennes et citoyens dans toutes les régions du royaume que les bureaux de vote ouvriront le jour du scrutin de 08H00 à 19H00 sans interruption, sachant que la loi n'autorise aucune possibilité de prorogation de la durée du vote.

MAPF